



LYON, LE 22 septembre 2014
NOS RÉF. Dossier n° 14-83/107/119
CONTACT Colonel Alain COLLOT/C.GUILLARD
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 35
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07
COURRIEL catherine.guillard@sdis69.fr
PIÈCE(S) JOINTE(S) 1

Monsieur le secrétaire général
Syndicat SUD des sapeurs-pompiers professionnels
et des personnels administratifs et techniques du
SDIS du Rhône
19 avenue Debourg
69007 LYON

Divers courriers

Monsieur le secrétaire général,

En réponse à vos divers courriers, je tiens à vous apporter les précisions suivantes. Concernant les effectifs SPV dans les casernes à gardes postées, vous trouverez, en pièce-jointe, l'effectif SPV des casernes concernées à la date du 1^{er} janvier 2014.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les officiers SPV, leur présence au CTA-CODIS, cumulée avec celle des sous-officiers, a été de 7 jours pour l'année 2013 et de 7 jours pour le premier semestre 2014.

Les officiers SPV préventionnistes, au nombre de 6, ont réalisé 81 visites en 2013 et 30 visites pour les six premiers mois de l'année 2014, ceci sur leur secteur d'intervention.

Je vous précise également que le SDIS n'envisage pas à ce jour de proposer la modification de l'arrêté préfectoral portant règlement opérationnel concernant l'emploi opérationnel de chef de colonne.

De plus, je vous confirme, suite à votre questionnement, que le nombre de gardes réalisées annuellement par les SPV est pleinement conforme aux délibérations prises sur ce sujet par le conseil d'administration du SDIS.

Quant aux données individuelles qui sont personnelles, je ne suis pas autorisé à vous les transmettre sans accord et demande individuelle de chaque agent.

Par ailleurs, vous avez interrogé, par courrier en date du 15 juillet 2014, le président du conseil d'administration du SDIS au sujet des casiers judiciaires des sapeurs-pompiers volontaires.

L'article 6, alinéa 3, du décret du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires précise que l'engagement en tant que SPV est subordonné à la condition de « ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, mentionnée au bulletin n° 2 du casier judiciaire, et pour les étrangers, d'une condamnation de même nature dans l'État dont ils sont ressortissants ».

Cette disposition renforce l'ancien texte du 10 décembre 1999 qui demandait que le candidat produise une déclaration manuscrite à cet effet.

Chaque dossier d'engagement d'un sapeur-pompier volontaire comprend donc une lettre manuscrite de celui-ci s'engageant à ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions de SPV.

De plus, le sapeur-pompier volontaire est tenu, après recrutement, d'être de bonne moralité et d'informer sa hiérarchie directe de tout changement survenu dans sa situation personnelle. La charte SPV que chaque sapeur-pompier volontaire signe possède également un engagement fort en ce domaine.

Pour le cas que vous signalez, ce sapeur-pompier volontaire a bien effectué, comme le prévoit le texte en vigueur lors de son engagement, la déclaration initiale prévue mais a ensuite omit d'informer sa hiérarchie d'une condamnation inscrite à son casier judiciaire.

Dès connaissance de celle-ci, ce sapeur-pompier volontaire a fait l'objet d'une résiliation d'office en date du 18 décembre 2013.

Les dispositions prises par le service en ce domaine et la bonne connaissance des sapeurs-pompiers volontaires par leur hiérarchie de proximité permettent de répondre correctement à ce besoin de vérification de bonne moralité.

Cependant, afin de répondre à une éventuelle problématique, mes services vont renforcer la procédure existante en appliquant aux sapeurs-pompiers volontaires la même procédure que pour les sapeurs-pompiers professionnels.

Par courrier en date du 18 juillet dernier, vous demandez à connaître un certain nombre d'informations relatives aux effectifs et à l'avancement des PATS du SDIS du Rhône.

Au 1^{er} janvier 2014, le nombre de PATS représentant la filière administrative s'élève à 26 agents de la catégorie A, 32 agents de la catégorie B et 124 agents de la catégorie C.

La filière technique comporte 22 agents de la catégorie A, 27 agents de la catégorie B et 104 agents de la catégorie C et les autres filières, quant à elles, comptent 4 cadres A.

Concernant les nominations aux grades de rédacteur et technicien, je vous indique qu'un rédacteur a été nommé en 2014 suite à réussite à examen professionnel, et deux autres par promotion interne en 2013 et 2014.

Enfin, au titre de la promotion interne 2015, un poste de technicien sera à pourvoir et il n'y aura pas de poste de rédacteur.

Je vous prie de croire, monsieur le secrétaire général, à l'expression de mes salutations distinguées.



Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental

Répartition des SPV dans les casernes avec gardes postées.

Caserne	Grade	Total
Chassieu	sapeur 2ème classe	4
	sapeur 1ère classe	13
	caporal	9
	sergent	10
	adjudant	4
	lieutenant	1
	infirmier	3
	infirmier chef	1
Total Chassieu		45
Feyzin	sapeur 2ème classe	4
	sapeur 1ère classe	38
	caporal	10
	sergent	16
	adjudant	6
Total Feyzin		74
Genas	sapeur 2ème classe	5
	sapeur 1ère classe	9
	caporal	8
	sergent	7
	adjudant	6
Total Genas		35
Genay / Neuville-sur-Saône / Montanay / Fleurieu-sur-Saône	sapeur 2ème classe	6
	sapeur 1ère classe	21
	caporal	12
	sergent	14
	adjudant	10
	lieutenant	2
	capitaine	2
	infirmier	1
Total Genay / Neuville-sur-Saône / Montanay / Fleurieu-sur-Saône		68
Givors	sapeur 2ème classe	7
	sapeur 1ère classe	26
	caporal	11
	sergent	13
	adjudant	10
	lieutenant	2
	infirmier	1
	infirmier principal	1
Total Givors		71
L'Arbresle	sapeur 2ème classe	2
	sapeur 1ère classe	11
	caporal	10
	sergent	7
	adjudant	8
	lieutenant	4
	infirmier	2
	médecin capitaine	1
Total L'Arbresle		45
Lyon-Confluence	sapeur 2ème classe	1
	sapeur 1ère classe	5
	médecin commandant	1
Total Lyon-Confluence		7
Lyon-Corneille	sapeur 2ème classe	1
	sapeur 1ère classe	3
	caporal	3
	médecin lieutenant-colonel	1
Total Lyon-Corneille		8

Caserne	Grade	Total
Lyon-Croix-Rousse	sapeur 2ème classe	2
	sapeur 1ère classe	19
	caporal	8
	sergent	11
	médecin capitaine	1
Total Lyon-Croix-Rousse		41
Lyon-Duchère	sapeur 2ème classe	4
	sapeur 1ère classe	24
	caporal	6
	sergent	13
	adjudant	2
	lieutenant	1
Total Lyon-Duchère		50
Lyon-Gerland	sapeur 2ème classe	7
	sapeur 1ère classe	16
	caporal	3
	sergent	7
	lieutenant	1
Total Lyon-Gerland		34
Lyon-Rochat	sapeur 2ème classe	8
	sapeur 1ère classe	13
	caporal	6
	capitaine	1
	médecin commandant	1
	médecin lieutenant-colonel	1
Total Lyon-Rochat		30
Meyzieu / Décines	sapeur 2ème classe	14
	sapeur 1ère classe	44
	caporal	19
	sergent	25
	adjudant	7
	lieutenant	4
	infirmier	1
	médecin commandant	1
Total Meyzieu / Décines		115
Pierre-Bénite	sapeur 2ème classe	6
	sapeur 1ère classe	34
	caporal	13
	sergent	18
	adjudant	4
	lieutenant	2
	capitaine	1
	médecin capitaine	1
Total Pierre-Bénite		79
Saint-Georges-de-Reneins / Belleville-sur-Saône	sapeur 2ème classe	8
	sapeur 1ère classe	25
	caporal	11
	sergent	26
	adjudant	10
	lieutenant	5
	capitaine	3
	infirmier	1
	infirmier principal	1
	médecin capitaine	1
	médecin commandant	1
Total Saint-Georges-de-Reneins / Belleville-sur-Saône		92

Caserne	Grade	Total
Saint-Priest	sapeur 2ème classe	13
	sapeur 1ère classe	11
	caporal	5
	sergent	1
	infirmier	31
	infirmier principal	9
	médecin capitaine	2
Total Saint-Priest		72
Tarare	sapeur 2ème classe	9
	sapeur 1ère classe	15
	caporal	7
	sergent	12
	adjudant	6
	lieutenant	3
	capitaine	2
	infirmier	3
Total Tarare		57
Tassin-la-Demi-Lune	sapeur 2ème classe	14
	sapeur 1ère classe	23
	caporal	12
	sergent	15
	adjudant	10
	lieutenant	2
	capitaine	1
	infirmier	10
Total Tassin-la-Demi-Lune		87
Villefranche-sur-Saône	sapeur 2ème classe	9
	sapeur 1ère classe	35
	caporal	14
	sergent	24
	adjudant	5
	lieutenant	6
	infirmier	5
	médecin commandant	1
Total Villefranche-sur-Saône		99
Villeurbanne-Cusset	sapeur 2ème classe	15
	sapeur 1ère classe	19
	caporal	5
	sergent	2
	sapeur-pompier expert	1
Total Villeurbanne-Cusset		42
Villeurbanne-La-Doua	sapeur 2ème classe	17
	sapeur 1ère classe	38
	caporal	11
	sergent	1
Total Villeurbanne-La-Doua		67
Total des spv dans les casernes avec gardes postées		1218
Nombre total de SPV au 1er janvier 2014		4374